

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE SAINTE-MARIE-DE-CUINES

Par arrêté du 19 juillet 2019, le Maire de Sainte-Marie-De-Cuines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera en Mairie **du lundi 19 août 2019 à 8h30 au vendredi 27 septembre 2019 à 11h30**, soit 40 jours consécutifs.

Mme Martine MOLLARD, a été désignée par le Président du tribunal Administratif de Grenoble, comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté et fourni à toute personne qui le demande, à ses frais sur support papier, auprès du secrétariat de la Mairie, exceptionnellement ouvert pour la consultation, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 8h30 à 11h30** également sur le site de la Mairie à l'adresse :

www.stemarieducuines.fr.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par Madame le Commissaire Enquêteur sera tenue sur place pour la consignes d'observations éventuelles.

Le public pourra également adresser ses remarques, par écrit, à Madame le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Sainte-Marie-De-Cuines – Madame le Commissaire enquêteur – 73130 SAINTE-MARIE-DE-CUINES, et par mail à l'adresse : plu@stemarieducuines.com.

Les observations du public sont consultables en Mairie, et communicables, à toute personne et à ses frais.

Mme le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie les **Lundi 19 août 2019 de 8h30 à 11h30 - Mercredi 04 septembre 2019 de 13h30 à 17h - Vendredi 20 septembre 2019 de 13h30 à 17h - Vendredi 27 septembre 2019 de 8h30 à 11h30**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Madame Le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble et ses conclusions à Monsieur le Maire dans le mois suivant la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet ainsi qu'au président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, à la Mairie aux jours et heures d'ouverture pendant un an conformément au titre I de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Ils seront également consultables sur le site internet de la Mairie :

www.stemarieducuines.fr.

Le Responsable du Projet est Monsieur le Maire auprès de qui toute information peut être demandée.

Ce présent avis au public informant de l'ouverture de l'enquête sera affiché sur les panneaux d'affichage de la commune, et publié quinze jours au moins avant son début et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département, soit Le Dauphiné Libéré, La Maurienne et les panneaux d'affichage.